



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels ATSS
et d'encadrement**

Rectorat de l'académie de Créteil
DPAE 2
Services des personnels administratifs titulaires de catégorie A, B et C
Actes collectifs
ce.dpaectesco@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 2

Parcours Passerelle 2026-2027 : Calendrier des opérations

Webinaire d'information sur le parcours Passerelle	JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 de 18h à 19h Lien de connexion : https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/526224/creator/55405/hash/d4fd74ccd891f2766dc1738601887545e207f029
Date limite de transmission des dossiers de candidatures à ce.dpaectesco@ac-creteil.fr	LUNDI 12 JANVIER 2026 à minuit
Traitement des dossiers de candidatures : sélection des candidatures, convocation des candidats retenus pour participer aux entretiens	DU 13 JANVIER AU 13 FEVRIER 2026
Entretiens des candidats avec la commission de recrutement	DU 16 au 20 FEVRIER 2026
Information de la décision de recrutement (ou refus) aux candidats reçus en entretien	MERCREDI 13 MAI 2026 au plus tard
Proposition de postes aux candidats retenus	MARDI 9 JUIN 2025 au plus tard
Réunion d'accueil des candidats retenus	MERCREDI 10 JUIN 2026 de 15h à 16h30 au rectorat Numéro de salle communiquée ultérieurement
Prise de contact des candidats retenus avec leur établissement d'affectation	A compter du LUNDI 15 JUIN 2026
Présence dans l'établissement d'affectation : Rencontre avec les interlocuteurs, participation aux réunions, préparation de la rentrée, etc...	A compter du LUNDI 24 AOÛT 2026 (en concertation avec l'établissement)
Prise de poste effective (détachement)	MARDI 1 ^{er} SEPTEMBRE 2026

Informations complémentaires

- Les dossiers des candidats retenus par l'académie de Créteil à l'issue des entretiens avec la commission académique sont proposés à la **DGRH** (Ministère) qui les valide entre le 21 février et le 12 mai 2026.
- Les candidats qui se **désisteraient**, aux différentes étapes du processus, doivent en informer au plus tôt le service des actes collectifs de la DPAE à : ce.dpaectesco@ac-creteil.fr
- Les calendriers des **formations en IRA** et des **formations de l'EAFc** (école académique de formation continue) prévus pour l'année 2026-2027 seront transmis au fil de l'eau aux candidats retenus.